

# Présentation des processus financiers du gouvernement du Yukon

pour le secteur privé





# Le budget du gouvernement du Yukon

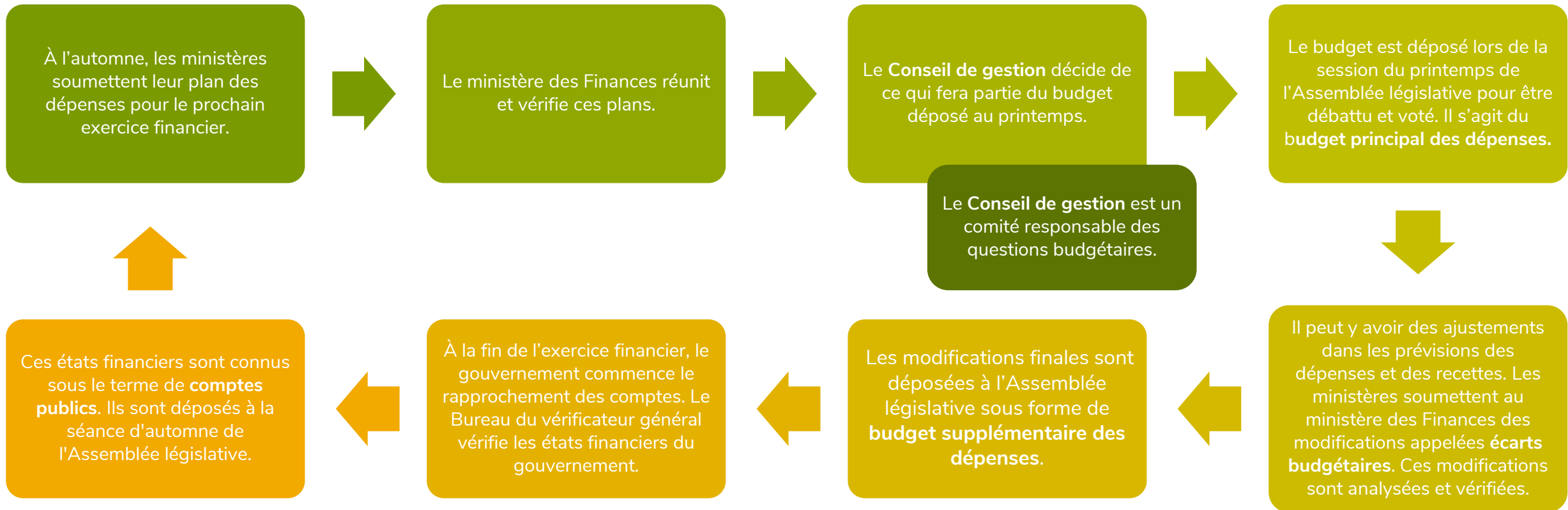
# Budget

- Un plan des dépenses gouvernementales
- Un processus en continu
- Il couvre chaque exercice financier du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

[yukon.ca/fr/votre-gouvernement/bilan-et-finances/budget](https://yukon.ca/fr/votre-gouvernement/bilan-et-finances/budget)



# Le cycle budgétaire



# Calendrier budgétaire

	Année en cours												Année suivante				
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	
			<b>Session du printemps</b>						<b>Session d'automne</b>				<b>Session du printemps</b>				
<b>Budget du dernier exercice</b>	Planification du budget supplémentaire des dépenses n° 2		Dépôt du budget supplémentaire des dépenses n° 2			Rapport final sur les écarts				Dépôt des comptes publics							
<b>Budget de l'exercice en cours</b>	Planification du budget principal des dépenses		Dépôt du budget principal des dépenses					Planification du budget supplémentaire des dépenses n° 1		Dépôt du budget supplémentaire des dépenses n° 1		Planification du budget supplémentaire des dépenses n° 2		Dépôt du budget supplémentaire des dépenses n° 2			
<b>Budget du prochain exercice</b>								Planification du budget principal des dépenses					Dépôt du budget principal des dépenses				



# Interdiction de sortie du budget de la salle de presse

- Le budget et les documents connexes sont présentés lors de séances d'information à certains groupes avant d'être rendus publics. Parmi ces groupes, on retrouve :

les députés de l'opposition

les médias

les représentants de différents secteurs d'activité

- Les séances d'information ont généralement lieu quelques heures avant le dépôt du budget à l'Assemblée législative.
- Pour vous inscrire sur la liste des représentants des secteurs d'activité, communiquez avec Eric Clement, directeur des communications, à [eric.clement@yukon.ca](mailto:eric.clement@yukon.ca).



# Le Conseil de gestion

# Conseil de gestion

- Ce comité du Conseil des ministres est responsable de la gestion et de l'affectation des ressources gouvernementales.
- Il est composé du ministre des Finances et de deux autres ministres.
- D'autres ministres et membres du personnel y participent aussi.
- Ce comité est appuyé par le Secrétariat du Conseil de gestion du ministère des Finances.
- Le Secrétariat formule des recommandations et compile les budgets du gouvernement.







# Éléments à approuver par le Conseil de gestion

- Budget annuel, souvent appelé « budget principal des dépenses », et ajustements budgétaires, qui donnent lieu aux budgets supplémentaires des dépenses
- Comptes publics et plans d'audit
- Nouveaux postes au sein du gouvernement.
- Projets d'immobilisations (ex. infrastructures) de plus de 1 M\$ qui prévoient une étape de planification ou de mise en œuvre
- Mandats de négociation, comme les conventions collectives
- Ententes de financement avec le Canada ou d'autres administrations ayant des répercussions financières importantes
- Ajouts aux programmes de financement ou changements importants
- Modifications à apporter au manuel d'administration financière
- Contrats d'une durée de plus de 5 ans
- Accords de paiements de transfert d'une durée de plus de 3 ans
- Disposition des actifs du gouvernement
- Rapports sur les déplacements, les fonds renouvelables et d'autres questions financières



# Approvisionnement

# Dépenses budgétaires du gouvernement pour les biens et les services

Moyens dont dispose le gouvernement pour l'approvisionnement

Étude de marché	Demande de qualification	Demande de propositions	Demande de propositions sur invitation	Appel d'offres	Invitation à soumissionner	Demande d'offre à commandes
<ul style="list-style-type: none"><li>Utilisée pour obtenir plus d'informations sur un bien ou un service particulier.</li><li>Ce n'est pas un contrat ni une promesse de contrat.</li><li>Elle peut être accompagnée d'une <b>demande de déclaration d'intérêt</b> ou d'une <b>demande d'information</b>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Sert à la constitution d'une liste de fournisseurs préqualifiés qui pourront soumissionner à de futurs appels d'offres.</li><li>Les soumissions sont évaluées, et les fournisseurs retenus peuvent soumissionner à l'étape suivante de l'approvisionnement.</li><li>Il ne s'agit pas d'un contrat, mais d'une présélection.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Utilisée lorsque le gouvernement cherche un fournisseur pour un projet et que la décision n'est pas uniquement fondée sur le prix.</li><li>Annoncée publiquement.</li><li>Le gouvernement demande des propositions et les évalue selon des critères établis avant d'accorder un contrat.</li><li>Une <b>demande de propositions négociée</b> est utilisée pour évaluer les soumissions à des approvisionnements complexes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Comme une demande de propositions, mais seulement pour les projets simples à faible risque en deçà de certains montants.</li><li>Non annoncée publiquement.</li><li>Le gouvernement doit inviter directement au moins deux fournisseurs à soumissionner.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Utilisé lorsque le gouvernement cherche un fournisseur pour un projet et que la décision est seulement fondée sur le prix.</li><li>Annoncé publiquement.</li><li>Le contrat est attribué au moins-disant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Comme un appel d'offres, mais seulement pour des projets simples et à faible risque en deçà de certains montants.</li><li>Non annoncée publiquement.</li><li>Le gouvernement doit inviter directement au moins deux fournisseurs à soumissionner.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Utilisée lorsque le gouvernement souhaite établir une liste de fournisseurs qui peuvent fournir des biens et des services à un prix convenu sur une période donnée.</li><li>Il s'agit d'un <b>marché à commandes</b>.</li><li>Annoncée publiquement.</li><li>Un marché à commandes n'est pas un contrat.</li></ul>

# Le choix d'une méthode d'approvisionnement

- En fonction du prix

	Biens	Services et construction
Attribution directe Aucun appel d'offres nécessaire	Moins de 10 000 \$	Moins de 50 000 \$
Appel d'offres ouvert ou sur invitation Demande de propositions sur invitation, invitation à soumissionner, demande de propositions ou appel d'offres	De 10 000 \$ à 30 299 \$	De 50 000 \$ à 121 199 \$
Appel d'offres ouvert seulement Demande de propositions ou appel d'offres	30 300 \$ ou plus	121 200 \$ ou plus

En vigueur jusqu'au 31 décembre 2023



# Devenir fournisseur pour le gouvernement du Yukon

- Les particuliers et les entreprises qui figurent dans le répertoire des fournisseurs du gouvernement du Yukon ont plus de chances d'être contactés pour les appels d'offres sur invitation. Créez votre compte!

**Répertoire des  
fournisseurs**

- Vous devez avoir un compte pour accéder à la plateforme bids&tenders du Yukon pour soumissionner à des appels d'offres ouverts.
- Vous recevrez un courriel lorsque des occasions d'affaires pour votre entreprise ou votre organisme sont publiées.

**bids&tenders (Yukon)**



# Traitement des paiements

# Envoi d'une facture au gouvernement du Yukon

- Le gouvernement peut recevoir des factures de particuliers, d'entreprises privées, de sociétés, d'organisations et d'autres ordres de gouvernement.
- **Note :** Le gouvernement est exonéré de la TPS et de la TVH.
- Le gouvernement effectue les paiements par dépôt direct ou par chèque.

[S'inscrire au dépôt direct](#)

- Les paiements sont effectués 30 jours après la réception d'une facture ou de la fourniture des biens ou des services (la date la plus tardive entre ces deux options).
- Si vous souhaitez faire un suivi au sujet d'une facture envoyée, communiquez avec le ministère à qui vous l'avez fait parvenir.

## La facture doit inclure :

La somme due

La date

Une description des biens vendus ou des services rendus

Les coordonnées de l'entreprise

Le numéro du contrat ou de l'accord de paiement de transfert

Le nom du programme, de la direction ou du ministère auquel s'adresse la facture

Le numéro de facture



# Raisons possibles d'un retard de paiement

- La facture ne contient pas tous les renseignements requis.
- Le montant de la facture ou des travaux effectués ne concordent pas avec ce qui avait été entendu.
- La configuration de votre compte dans le système n'est pas terminée.
- L'organisation n'a pas rempli les exigences de déclaration de l'accord de paiement de transfert.
- L'entreprise ou l'organisation n'est pas en règle en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* ou de la *Loi sur les sociétés*.





# Paiement d'une facture du gouvernement

- Si vous recevez une facture du gouvernement du Yukon, vous pouvez la payer :
  - En personne, au comptoir de renseignements et de paiements (2071, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse) ou à la banque
  - Par la poste
  - En ligne
  - Par téléphone au 867-667-5343

**Paiement en ligne**

- Le numéro de TPS du gouvernement du Yukon est le R10744 2840.
- Si vous recevez une facture des fournisseurs suivants, veuillez communiquer directement avec eux :
  - Imprimeur du Roi, Office des eaux du Yukon, centre d'interprétation de la Béringie du Yukon, Bibliothèque publique de Whitehorse, Baux fonciers, Agence de gestion du parc de véhicules, Société d'habitation du Yukon et Société des alcools du Yukon.



# Comptes publics

# Comptes publics

- Les comptes publics sont un sommaire des dépenses réelles qui ont été faites et des recettes qui ont été reçues au cours de l'exercice précédent.
- Ils sont produits par le Bureau du contrôleur.
- Ils sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada.
- Ils doivent être déposés à l'Assemblée législative au plus tard le 31 octobre de chaque année.

[yukon.ca/fr/votre-gouvernement/bilan-et-finances/comptes-publics](http://yukon.ca/fr/votre-gouvernement/bilan-et-finances/comptes-publics)





# Parties des comptes publics

- Les comptes publics sont présentés en trois parties.

## Commentaires et analyse des états financiers

- Résumé de la situation financière du Yukon.

## États financiers consolidés vérifiés (ministères et sociétés d'État)

- États financiers et rapport du vérificateur général.

## États financiers non consolidés et autres informations

- États financiers non vérifiés des ministères du gouvernement du Yukon.
- Annexes indiquant les fonds qui ont été versés à des organismes non gouvernementaux, comme des entreprises privées, en particulier à **l'annexe 9 – Tableau des autres paiements de transfert.**



# Des questions?

Sujet	Courriel	Téléphone
Renseignements financiers généraux	<a href="mailto:fininfo@yukon.ca">fininfo@yukon.ca</a>	867-667-5811
Communications, ministère des Finances	<a href="mailto:eric.clement@yukon.ca">eric.clement@yukon.ca</a>	867-393-6482
Comptes fournisseurs	<a href="mailto:accounts.payable@yukon.ca">accounts.payable@yukon.ca</a>	867-471-0799
Centre de soutien à l'approvisionnement	<a href="mailto:contracts@yukon.ca">contracts@yukon.ca</a>	867-667-5385